

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le neuf du mois d'avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT

Date de la convocation : 3 avril 2024

25 présents + 2 pouvoirs (27 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET,
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

2 pouvoirs :

- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusés : Huguette ROUSSEAU, Maryse BARIGAULT et Sébastien FAURE

Dominique GUILBOT a été élue secrétaire de séance

=====

FINANCES
Fonds de Concours CCAVT – Commune de Louin

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- Vu la délibération D2022-058 prise lors du Conseil Communautaire du 20 septembre 2022, adoptant le règlement d'attribution du fonds de concours dans le cadre du dispositif « contrat communautaire d'accompagnement à la vitalité du territoire »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ D'adopter l'attribution d'un fonds de concours de 8 422€ à la Commune de Louin pour la restauration du mur en pierre de soutènement de la Mairie pour la mise en valeur du site naturel et de loisirs favorisant le patrimoine local pour un montant total de 79 649,10€ ;
- ▶ La somme attribuée correspond à l'enveloppe totale accordée à la commune sur le dispositif CCAVT 2022-2025 ;

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention telle que présentée en annexe.

Fait et délibéré, à Airvault, le 10 avril 2024
Et ont signé le Président et la secrétaire

Le secrétaire de séance,
Dominique GUILBOT

Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20240411-7-DE

Acte certifié exécutoire sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Po
Réception par le Préfet le 11-04-2024 et de sa transmission aux services de l

Publication le : 11-04-2024

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48